La question de notre participation aux discussions a fait l'objet d'amples débats et reportages au Canada depuis qu'on a laissé entrevoir la perspective d'un accord de libre-échange entre les États-Unis et le Mexique, au printemps dernier. Presque tous les analystes fiables se prononcent vigoureusement en faveur d'une participation du Canada. Par exemple, l'Institut C.D. Howe concluait récemment ce qui suit:

"En participant aux négociations, le Canada pourrait augmenter ses possibilités d'échanges commerciaux avec un nouveau marché extraverti de 85 millions de consommateurs. S'il se tient à l'écart, le Canada risque de perdre un marché mexicain en pleine expansion aux mains de compagnies américaines et aussi de perdre des investissements au profit des États-Unis, étant donné que les compagnies américaines seraient alors les seules dont les produits seraient admis en franchise sur les trois marchés [...]

Si l'on veut que le Canada participe aux négociations de façon constructive, il est indispensable qu'il y participe dès le début".

Nous sommes donc venus à la conclusion qu'il est dans l'intérêt du Canada de participer dès le départ aux négociations engagées avec les États-Unis à l'initiative du Mexique. Si nous ne participions pas à ces négociations, nous laisserions passer une chance d'influer directement sur des négociations qui pourraient bien jouer sur nos intérêts commerciaux sur le marché vital qu'est pour nous l'Amérique du Nord.

Nous voulons nous assurer autant de débouchés commerciaux que possible sur un marché nord-américain vital. Or, le Mexique occupe une place de plus en plus grande sur ce marché et est un partenaire de plus en plus important pour le Canada.

En effet, le Mexique est maintenant notre principal partenaire commercial en Amérique latine. Les réformes économiques et les mesures de libéralisation du commerce qu'il a récemment appliquées devraient à notre avis entraîner un accroissement substantiel des échanges commerciaux Canada-Mexique durant les années 90.

Au cours des dernières années, le Mexique a grandement modifié ses règlements en matière d'importation et a considérablement réduit ses barrières tarifaires et non tarifaires au commerce, surtout depuis 1986, année qui a vu le Mexique adhérer à l'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce (GATT).

Les réformes en question ont créé d'importants débouchés pour les exportateurs et investisseurs canadiens et elles ont ouvert la voie à une expansion des échanges commerciaux Canada-Mexique.